

6e année N° 146 1er juin 1954

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
RHONE-ALPES

Bimensuel

22, rue de Brest — LYON
Téléphone : FRanklin 82-51

Compte chèques postaux Lyon 2168-43 —— Fédération des Groupements de Défense, 4, Place Gensoul - LYON

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région.

AVERTISSEMENTS

ARBRES FRUITIERS - NOYER

CARPOCAPSE OU VER DES FRUITS (pomme, poire, noix) : Le relèvement important de la température dans les derniers jours de mai a été favorable à l'activité du Carpocapse, et des éclosions sont signalées dans les régions les plus chaudes et les moins arrosées de la Circonscription.

De ce fait, le premier **traitement** devra être appliqué **avant** le **9 juin** dans les régions suivantes (**dès réception** de ce *Bulletin* dans les régions marquées du signe *).

AIN : régions 40, 41, 42, 43, 52*, 119 (ex-46-plaine).
ARDECHE : régions 141*, 142, 147* et 152.
DROME : régions 121, 122, 124 et 134.
ISERE : régions 102, 103*, 105, 111*, 115* et 119.
LOIRE : régions 9*, 12, 13* et 25 (ex-11-plateau).
RHONE : régions 21, 22, 24*, 26*, 35, 37 et 38.
SAVOIE : régions 85* et 89*.
HAUTE-SAVOIE : régions 69 et 71.

Dans certaines autres **régions** de vallées, ce traitement sera probablement conseillé à une date assez proche mais qu'il n'est pas encore possible de préciser ; attendre un **" Bulletin " ultérieur.**

TAVELURES : Ajouter un fongicide dans les régions touchées par l'orage de la nuit du 28 au 29 mai. Si ces régions ne sont pas comprises dans la liste ci-dessus (Rubrique Carpocapse), cette maladie devra faire l'objet d'un **traitement spécial.**

INFORMATIONS

PSYLLES DU POIRIER : Les petites larves gris jaune translucides rayées de gris sombre éclosent en ce moment en quantités. Leur présence est trahie par l'aspect des jeunes feuilles qui se déplient mal et se déforment en noircissant sur les bords.

Les produits utilisés contre les pucerons du poirier sont également efficaces contre les psylles.

LYDA DU PECHER : L'éclosion des chenilles d'abord jaunes puis vert vif de cette « mouche à scie » est commencée ; elle apparaît cette année assez abondante, notamment dans la moyenne vallée du Rhône et elle ne va pas tarder à dévorer le feuillage des pêchers. Elle est assez facile à observer et les bouillies au D.D.T. ou aux Esters phosphoriques sont assez efficaces pour rendre ses dégâts négligeables.

NEGRIL DE LA LUZERNE : Les larves noires de ce ravageur des luzernes sont apparues dans la région limitrophe de la Drôme et de l'Isère, qui subit assez régulièrement ses dégâts. Les produits à base de H.C.H., ou S.P.C., ou D.D.T., ou T.T.C., ou Roténone, ou chlordane, sont efficaces contre cet insecte.

CLIMATOLOGIE

LES SINGULARITES PLUVIOMETRIQUES

On appelle en général singularité climatique la reproduction à date à peu près fixe, au moins une année sur deux, d'un phénomène météorologique bien marqué : refroidissement, réchauffement, période de froid ou de chaleur, orages.

Certaines singularités, qui n'apparaissent pas nettement à l'observation directe, sont mises en évidence par la statistique.

Il en est ainsi des périodes de l'année qui sont le plus souvent arrosées.

Sur un grand nombre d'années (70 dans notre cas) la fréquence des pluies à une date donnée de l'année varie à Lyon de une année sur sept (le 18 février) à une année sur deux (le 26 octobre).

Les périodes les plus fréquemment arrosées de l'année se placent ainsi principalement :

— du 22 octobre au 19 novembre, avec des maxima le 26 octobre (le plus fort de l'année), les 1er, 7 et 17 novembre. Les pluies de la Toussaint en particulier sont bien connues, ainsi que les crues du Rhône de la mi-novembre ;

— du 28 avril au 8 mai, avec deux maxima, bien marqués les 1er et 7 mai ; les pluies du 1er mai, elles aussi, ont été souvent remarquées.

On trouve d'autres maxima de pluviosité également bien marqués aux dates suivantes : 29 décembre, 2 et 11 février, 8 avril, 12 juin (le plus marqué de la saison chaude), 7 juillet, 21 août et 25 septembre.

Les périodes habituellement marquées par la sécheresse sont plus également réparties dans l'année et plus égales les unes aux autres. Elles sont représentées par des minima de pluviosité aux dates suivantes : 23 décembre, 21 janvier, 18 février (ces deux dernières sont les plus accusées de l'année), 22 avril, 12 mai, 26 juin, 12 et 26 juillet (cette dernière est la plus forte de la saison chaude), 15 août (les pluies de l'Assomption, à caractère le plus souvent orageux, sont particulièrement remarquées par chacun lorsqu'elles se produisent, mais n'affectent en réalité qu'une année sur 5 ou 6), 12 octobre et 21 novembre.

Nous pensons que de telles constatations, qui ne constituent pas toutefois des règles absolues, ont un certain intérêt pour la conduite des travaux et des traitements, bien qu'aucune ne paraisse avoir inspiré nos dictons populaires.

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles :
P. Latard.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
A. Pithioud.

Le Gérant : G. GRISARD.

130044 — Imp. Réunies de Lyon — 5-54
Dépôt légal no 1240 — 2-54